

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2022 - COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 21/04/2022

PRESENTS : MM(es) Alain SOUVRAIN, Virginie RENO, Raphaël GUILLOT, Jean-Pierre REBOURS, Sébastien BIETT (arrivé à 19h50), Michel DUFOUR, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT et Evelyne SERREAU (arrivée à 20h20).

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Anne CHESNESEC **PROCURATION(S)** : Anne CHESNESEC à Evelyne SERREAU. Virginie RENO a été nommée secrétaire.

D 16-2022 Décision Modificative n°1-2022 au budget communal
pour permettre l'intégration comptable des travaux imputés au compte 238 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
041 R 238 avances versées sur commande d'immobilisations corporelles				35 795.18 €
041 D 21533 Installations réseaux câblés		35 795.18 €		

D 17-2022 Ecole publique : convention de financement des RASED

L'école publique de Coulommiers-la-Tour bénéficie de l'intervention du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés (RASED) de l'école Jules Ferry située sur la ville de Vendôme, laquelle supporte à ce jour l'ensemble des dépenses de fonctionnement dudit réseau.

Il est ainsi proposé par la commune de Vendôme que les charges de fonctionnement du réseau soient financées par une participation des parties à hauteur de 3€ par élève scolarisé sur la commune à la date du 1^{er} octobre de l'année précédente. A noter que le solde des participations non utilisées sera reporté, le cas échéant, sur l'année suivante. Ladite convention, établie pour 3 ans, sera renouvelable de manière expresse après réévaluation, pour une période de 3 ans. *Approuvé à l'unanimité des votants (11/11)*

D 18-2022 Fusion des Clubs de football et création de l'Union Sportive Petite Beauce
– avis du conseil municipal

Le conseil municipal doit se prononcer sur la demande émanant du District de Loir-et-Cher pour la fusion des Clubs de football du VCRF, Marchenoir-Saint Léonard, Oucques (CS) et Selommes (US) et sur la création d'une structure commune, l'Union Sportive Petite Beauce. L'objectif affiché de cette future Union Sportive est d'obtenir le Label Jeunes FFF, de regrouper les effectifs pour avoir des groupes de progression homogènes et de mutualiser les moyens matériels et humains. Le Club de football du VCRF utilise actuellement les infrastructures du Syndicat Sportif VCRF, terrains et bâtiments et notamment un terrain qui accueille le foyer foot dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (12 pour et 1 abstention), les conseillers

Donnent un avis favorable à la fusion des Clubs de football et à la création de l'Union Sportive Petite Beauce ; Par ailleurs, les conseillers, soucieux du maintien d'une certaine animation sportive sur le « territoire » du Syndicat Sportif VCRF, souhaitent rester vigilants quant à la fréquentation par l'Union Sportive Petite Beauce des biens mis à disposition par le Syndicat Sportif VCRF et des conséquences financières qui pourront en découler.

D 19-2022 Débernage sur VC n°1 dite de la Forêt et VC n°6 de Coulommiers-la-Tour à Huchigny

Approuvé à l'unanimité des votants (13/13)

Entreprise retenue : Ets FERMÉ (Villemur) pour un montant de 3410.00 € HT soit 4092.00 € TTC.

D 20-2022 Renforcement de voirie sur VC n°1 dite de la Forêt et VC n°6 de CLT à Huchigny

Approuvé à l'unanimité des votants (13/13),

Entreprise retenue : Ets LEFEVRE (Pezou) :

Devis 2022/04/04761 pour un montant de 19 139.80 € HT soit 22 967.76 € TTC sur la VC n°1 dite de la Forêt

Devis 2022/04/04762 pour un montant de 14 824.00 € HT soit 17 788.80 € TTC sur la VC n°6 de Coulommiers-la-Tour à Huchigny ;

D 21-2022 Travaux de renouvellement et de création d'installations d'éclairage public
Demande de subvention au SIDELC

Travaux proposés :

- renouvellement d'installations d'éclairage public et notamment remplacement de 60 luminaires par des modèles à LED
- pose de 8 prises guirlandes
- installation d'un projecteur avec coffret et tableau de commande pour mettre la Tour en valeur
- installation de réglottes lumineuses avec boîtiers de raccordement pour compléter l'éclairage du clocher

La commune ayant réalisé un diagnostic de ses installations d'éclairage public en 2020, elle peut prétendre à une aide du SIDELC pour certains de ses travaux d'éclairage public.

Approuvé à l'unanimité des votants (13/13)

Entreprise retenue : INEO RESEAUX CENTRE (Naveil) ;

- Devis EI-22-101 pour un montant de 23 175.00 € HT soit 27 810.00 € TTC pour la fourniture et pose de 60 luminaires LED et de 8 prises guirlandes ;
- Devis EI-22-102 pour un montant de 1400.00 € HT soit 1680.00 € TTC pour la fourniture et pose d'un projecteur équipé d'un coffret et d'un tableau de commande pour illuminer la Tour ;
- Devis EI-22-103 pour un montant de 2192.00 € HT soit 2630.40 € TTC pour la fourniture et pose de réglottes lumineuses et boîtiers pour compléter l'éclairage du clocher ;

Demande de subvention auprès du SIDELC pour les travaux éligibles.

D 22-2022 Achats d'illuminations de Noël

Approuvé à l'unanimité des votants (13/13)

Entreprise retenue : DISTRI FETES (55310 Tronville) pour l'acquisition de 8 guirlandes lumineuses défilantes à LED pour un montant de 1424.00 € HT soit 1708.80 € TTC.

D 23-2022 Tarifs pour la régie de repas de la Fête Nationale 2022

	<u>Coulommiers la Tour</u>	<u>Hors Commune</u>
Adultes	12 €	14 €
Enfants (jusqu'à 12 ans)	7 €	7 €

D 24-2022 Travaux de renouvellement et de création d'installations d'éclairage public
Demande de subvention fonds FACIL à la CA Territoires Vendômois

Une partie des travaux votés ci-dessus (délibération D 21-2022) : fourniture et pose de 60 luminaires LED (remplacement de l'existant) ; fourniture et pose d'un projecteur LED (remplacement de l'existant) équipé d'un coffret et d'un tableau de commande pour éclairer la Tour - peut faire l'objet d'une aide financière de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois eu titre du fonds FACIL 2022 – volet économies d'énergie.

Demande de subvention auprès de la CATV au titre du fonds FACIL-*Approuvé à l'unanimité des votants 13/13*

Questions diverses :

- * Travaux de restauration de l'école publique – 2^{ème} tranche – avenant en plâtrerie et peinture à prévoir (devis soumis à délibération au prochain conseil)
- * Mise en place procédure d'inscription scolaire : les parents doivent se présenter en mairie en 1^{er} lieu.
- * Voirie : prévoir mise en place de calcaire rue de la Fosse de Barillault.
- * Lavoir : réflexion sur mise en place d'une pompe solaire
- * Prévoir étude sur consommations d'énergie de nos bâtiments communaux